

CHINE : LA TORTURE EST UNE VIOLATION DES DROITS HUMAINS



CARTE D'IDENTITÉ

NOM OFFICIEL : République populaire de Chine (1949)

CAPITALE : Pékin

POPULATION : 1,34 milliards (est,

en 2010, le 1^{er} mondial)

SUPERFICIE : 9677009 km² (4^e mondial)

22 provinces et 5 régions autonomes (dont le Tibet).

Deux régions administratives spéciales : Hong Kong et Macao.

LANGUES : mandarin, cantonais (Yue), shanghaien (Wu)

GROUPES MINORITAIRES : Han 91.9%, Zhuang, Ouïgour, Hui, Yi, Tibétain, Miao, Mandchou, Mongol, Buyi, Coréen, et autre nationalités 8.1%

ESPÉRANCE DE VIE : 72, 9 ans

MONNAIE NATIONALE : yuan / Ren-min-bi (CNY)

FORME DE L'ÉTAT : « République socialiste »

CHEF DE L'ÉTAT : Hu Jintao

CHEF DU GOUVERNEMENT : Wen Jiabao

DEVISE : « Compter sur ses propres forces »

HISTOIRE DU PAYS

L'établissement en 1949 du régime communiste est l'aboutissement de plusieurs décennies de guerres civiles. Et verra l'arrivée au pouvoir de Mao Zedong (1893 – 1976). D'abord très proche du pouvoir soviétique, il s'en détache progressivement après la mort de Staline (1953), avant d'organiser une purification idéologique (révolution culturelle de 1966) qui se terminera à la mort de Mao. Deng Xiaoping lui succède et entame une libéralisation relative du régime, tout en exerçant un pouvoir dictatorial. En 1989, une grande manifestation d'étudiants à Pékin aboutit à un massacre sur la Place Tian'anmen. En 1997, année de la mort de Deng Xiaoping, la colonie britannique de Hong Kong est restituée à la Chine. Depuis 2010, le président est Hu Jintao. Le Parti communiste chinois exerce le contrôle politique exclusif et maintient sa politique répressive vis-à-vis des groupes et des individus menaçant sa supériorité (principalement des personnes issues de certaines minorités). Même si depuis les années 2000, le pays connaît une croissance économique très rapide (en 2009, sa croissance était de 8%) et est devenu le premier pays exportateur au monde devant l'Allemagne, la question des droits humains reste un des sujets les plus sensibles.

RÉCLAMATIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL :

- Exhorter les autorités chinoises à libérer Mao Hengfeng immédiatement et sans condition ;
- demander la garantie que Mao Hengfeng ne sera ni torturée ni soumise à d'autres formes de mauvais traitements durant sa détention ;
- appeler les autorités chinoises à ordonner une enquête exhaustive et impartiale sur les actes de tortures et autres mauvais traitements infligés en détention à Mao Hengfeng et à traduire en justice les responsables présumés de ces actes ;
- demander de garantir que Mao Hengfeng et les autres défenseur-e-s de droits humains pourront mener leurs activités pacifiques et légitimes sans craindre d'être victimes de détentions arbitraires ou de harcèlement.



MAO HENGFENG, DÉFENSEUSE DES DROITS DES DROITS HUMAINS, TORTURÉE À DE NOMBREUSES REPRISES

En 1988, Mao Hengfeng, mère de deux jumelles, est enceinte pour la seconde fois, enfreignant les règles du planning familial. Refusant d'avorter, elle est internée dans un hôpital psychiatrique, puis licenciée de son travail. En 1990, elle attend son quatrième enfant et subit un avortement forcé au septième mois de grossesse.

Depuis lors, tout en se conformant aux procédures officielles, elle proteste auprès des autorités chinoises contre son licenciement abusif, son avortement forcé et son internement en hôpital psychiatrique. Elle a également élargi son combat à d'autres dénis de justice tels que les détentions abusives, les expulsions arbitraires et les droits humains en général.

Son militantisme lui a valu d'être arrêtée plusieurs fois et de subir des tortures.

Le 4 mars 2010, elle a été condamnée, à une peine de dix-huit mois de rééducation par le travail pour trouble à l'ordre public. Elle a été accusée d'avoir scandé des slogans provocateurs, d'avoir ignoré les avertissements des forces de l'ordre et d'avoir attiré l'attention de la foule pendant une manifestation organisée, le 25 décembre 2009, devant un tribunal de Pékin où se déroulait le procès de Liu Xiaobo, un militant des droits humains qui reçut le prix Nobel de la paix en 2010.

En juillet 2010, lors de l'audience d'examen du recours administratif formé contre la peine prononcée contre elle, Mao Hengfeng a déclaré avoir été souvent battue durant son séjour dans un camp de rééducation. Elle a expliqué que les responsables du camp avaient ordonné aux autres détenues de l'agresser. Ces dernières l'ont un jour frappée deux fois à la tête avec une

chaise, ce qui lui a laissé une cicatrice sur la paupière droite. Une autre fois, elles l'ont soulevée en tirant sur ses jambes et ses bras et en la pliant en deux puis elles l'ont jetée à terre, ce qui lui a causé des douleurs dans le bas du dos, à la taille et dans les reins.

Actuellement Mao Hengfeng est toujours emprisonnée. Amnesty réclame sa libération immédiate et sans condition.